



## Travailler pour un autre employeur durant ses congés ?

-----  
Par Armaconcrete

Bonjour,

Je vous sollicite car je me questionne sur la possibilité de travailler pour un autre employeur durant ses congés.

Pour donner le contexte, je travaille actuellement en tant que contractuel en fonction publique territoriale. Je vais néanmoins à court terme quitter ma collectivité pour un employeur dans le secteur privé.

Or il me reste beaucoup de congés à poser (2 mois environ notamment à cause de mon compte épargne temps qui est bien rempli) avant mon départ. Il est à noter que les congés ne peuvent pas être payés dans la collectivité dans laquelle je travaille en cas de départ du salarié. Ne souhaitant pas rester 2 mois à rien faire à la maison, je me questionne sur la possibilité de démarrer mon nouvel emploi durant la période où je solderai mes congés dans ma collectivité.

Ce fonctionnement est-il légal ? Quels sont les risques à faire cela ?

Merci par avance pour votre aide !

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous ne pouvez pas travailler pendant vos congés payés .

Vous ne pouvez pas avoir d'autres activités dans le secteur public sans autorisation de votre administration .

Donc non, vous ne pouvez pas travailler pendant un CET à part si vous êtes en contrat à temps partiel et que votre administration valide cette possibilité .

Le risque, dans la fonction publique, est de devoir comme dommage et intérêts, l'intégralité des sommes perçues de l'autre activité .

-----  
Par Armaconcrete

Bonsoir,

Merci pour votre réponse claire.

Je vais donc attendre la fin de mes congés avant ma prise de poste pour ne pas prendre de risque.